

Durée

2 jours (14 heures).

Public

Toute personne voulant s'initier au Droit du travail et connaître les règles régissant la suspension du contrat de travail : responsable, membre de service comptable, RH ou administratif...

Pré requis

Les principales notions de base en droit du travail

Objectifs

Connaître les dispositions impératives régissant la durée du travail.

Mesurer ses obligations et les risques liés à l'irrespect des règles.

Gérer les situations de suspension du contrat de travail

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique.

Travail sur des cas concrets en utilisant les conventions collectives des stagiaires.

Evaluation - Validation

Analyse d'un cas concret.

Attestation de formation.

Intervenant

Formateur consultant en Droit du travail et Gestion sociale.

Lieu

Chez EvryWare ou sur site

LA DUREE DU TRAVAIL

Les règles d'ordre public

- Les durées maximales journalière et hebdomadaire
- Les temps de repos et les pauses obligatoires
- L'interdiction de faire travailler un salarié plus de 6 jours de suite
- Les spécificités du travail de nuit

La notion de travail effectif

- Le temps travaillé
- Le temps assimilé à du travail effectif
- Le temps rémunéré mais non considéré comme du travail effectif

Le décompte et le traitement des heures supplémentaires

- La notion d'heure supplémentaire
- La preuve des heures supplémentaires
- La contrepartie obligatoire en cas d'heures supplémentaires : rémunération en espèces ou repos compensateur de remplacement
- Le contingent d'heures supplémentaires : incidences du dépassement

L'instauration d'un forfait

- Les forfaits en heures
- Le forfait jours

L'aménagement du temps de travail

- Les dispositifs conventionnels : cycle, modulation...
- L'organisation du travail sur 4 semaines en application de la loi
- La gestion des RTT

Le travail à temps partiel

LA SUSPENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Les principaux cas de suspension du contrat de travail

- Arrêt de travail pour maladie
- Accident du travail ou maladie professionnelle
- Congé maternité, paternité ou d'adoption
- Les congés payés
- Les congés pour se former ou réaliser un projet personnel
- Absences autorisées

Les conséquences de la suspension du contrat

- Sur les obligations contractuelles
- Sur l'acquisition des droits du salarié